

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Maintien et Actualisation des Compétences (MAC SST)

Intervenir face à une situation d'accident de travail et contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

Selon les articles R4224-15 du code du travail et de la circulaire CIR 32/2010 du 3 décembre 2010 et du document de référence SST de l'INRS (V8 - 01/2021)

Objectifs

A l'issue de la formation, le Sauveteur Secouriste du Travail sera capable de poursuivre sa mission de Sauveteur Secouriste du Travail en ayant actualisé ses connaissances et savoir-faire pratiques.

Participants

Les salariés ayant participé à une formation initiale ou une session MAC SST au cours des 24 derniers mois. Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (*sous réserve d'avis médical)

Pré-requis

Être titulaire du certificat SST délivrée par une entité habilitée.

Programme

> Tour de table des participants et recueil des expériences en matière de prévention et de secourisme



Réflexion sur les conséquences en termes d'attitude lorsqu'on a un rôle de prévention et secours dans son entreprise; échanges sur les difficultés éventuelles dans son rôle et sur les solutions possibles. Témoignages sur des actions de prévention et/ou de secourisme mises en place en tant que SST. Expériences croisées sur les protocoles et les procédures de prévention, d'alerte et d'information, d'intervention spécifiques aux structures des apprenants.

Réponses aux questions et attentes particulières

> Révision générale et actualisation des compétences du SST

Rappel sur le rôle en matière de prévention

Citer les éléments-clefs concernant : les objectifs, rôle du SST dans l'établissement, le cadre juridique de son intervention ; l'intérêt de la maîtrise des risques professionnels ; la règlementation en matière de santé et de sécurité au travail

Expliquer le mécanisme d'accident du travail (MAD)

Supprimer les situations dangereuses

Identifier qui informer dans l'entreprise (PAP)

Révision du logigramme du SST (PISST)

Savoir protéger – examiner – faire alerter ou alerter – secourir / surveiller En cas de :

- saignement abondant, étouffement, malaise, brûlure
- douleur empêchant certains mouvements
- victime qui répond ou non, qui respire ou non

Révision des gestes d'urgence

Rappel lors de démonstrations commentées et justifiées de l'ensemble des gestes, des techniques et des procédures du sauvetage et de secourisme au travail.

Actualisation de la formation

Information sur les changements techniques et gestuels ainsi que sur les nouveaux dispositifs réglementaires de prévention.

Les points spécifiques de prévention relatifs à l'entreprise ou à la profession

Intervention menée à la demande de l'employeur, de la médecine du travail ou sur l'initiative du formateur s'il en juge la pertinence. Les réglementations spécifiques, les conduites à tenir spécifiques, les équipements de protection individuelle et collectives adaptés, ..., en fonction des postes de travail et des risques spécifiques identifiés

- > Mises en situation (cas concrets)
- > Evaluation des acquis
- > Synthèse et bilan de la formation

Moyens d'encadrement

<u>Coordination de la formation</u> : Nathalie ONNILLON, Responsable Pédagogique et référente handicap Intervention : Formateur certifié par l'INRS

Moyens techniques et pédagogiques

Exposés interactifs (diaporamas, vidéos, photos) et échanges entre participants.

Etudes de cas et chasses aux risques

Mises en situation réelle au poste de travail ou simulations

Manipulation d'objets

Ressources pédagogiques remises avant et durant la formation

Supports utilisés (moyens techniques):

- Kit formateur SST (plan d'intervention SST avec jeu de pictogrammes, Plan d'Action Prévention avec jeu de pictogrammes...)
- Mannequins adulte, enfant, nourrisson et consommables
- Défibrillateur automatisé externe (DAE)
- Divers matériels pour la réalisation des simulations
- Kit de désinfection pour le matériel
- Ordinateur portable et vidéoprojecteur

Evaluation

Evaluation formative des acquis : Evaluation continue et QCM

Evaluation certificative:

Epreuve N° 1:

L'épreuve est effectuée à partir d'une situation d'accident du travail simulée, tirée au sort et préparée par le formateur. Il n'est pas demandé au stagiaire de réaliser la totalité de l'action, mais bien de démontrer qu'il a les compétences pour intervenir efficacement face à la situation proposée.

Epreuve N° 2

Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le formateur évaluera le stagiaire au travers d'un questionnement simple portant sur ses compétences en matière de prévention. L'épreuve peut être réalisée sous différents formats :

- entretien direct (individuel) avec le formateur,
- en plénière.

Evaluation réalisée avec l'utilisation de la grille de certification des compétences du SST rédigée par l'INRS, dans le référentiel de compétences. Les critères d'évaluation sont transcrits dans un document national nommé « Dispositif de formation Sauvetage Secourisme du Travail » V8.01/2021 » et utilisés lors de chaque formation.

Evaluation de la formation : Tour de table et questionnaire écrit

www.hypreviaformation.com Agrément OF: 53560748756 PF.SST.FI. V2 (01 05 2023)

Validation de la formation

- A l'issue de la formation, une attestation de suivi de la formation et de compétences mentionnant le résultat des acquis est délivrée à chacun des participants.
- Le Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.
- Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra une attestation de suivi de la formation et de compétences.
- Le Maintien et l'Actualisation des Compétences du SST est obligatoire tous les 24 mois.
- Un SST dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer en tant que SST. Il peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice a priori à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.

Modalités de la formation

Durée de la formation

1 journée soit 7 heures

Nombre de participants

Aucune formation avec un nombre de participants inférieur à 4 et supérieur à 10 ne sera acceptée par le Réseau Assurance Maladie Risques Professionnels / INRS.

Lieu de la formation

Formation sur le site de l'entreprise, ou dans les locaux d'HYPREVIA Formation – PA de Kerguilloten 56920 NOYAL-PONTIVY

Délai d'accès à la formation et tarifs

Voir nos conditions sur notre site : hypreviaformation.com